

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 19 août 2019	Dossier complet le : 29 août 2019	N° d'enregistrement : F.974.12.P.00275

1. Intitulé du projet

Création de la voie de contournement de Terrain Fleury (Commune du Tampon)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pédonnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom : Prénom :

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Commune du Tampon

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : M Le Maire, M André THIEN AH KOON

RCS / SIRET : 219174022200019 Forme juridique : Collectivité territoriale commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6°a	Création d'une route sur un linéaire total d'environ 300 mètres y compris raccordement sur voiries existantes.
21°e	Reprofilage de la ravine Bras Cochon sur 165 mètres (mur de soutènement en rive gauche, perré maçonné+parafouille en rive droite)
47°b	Défrichage de l'ordre de 0,66 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'objet du présent projet est la réalisation d'une voie de contournement de 300 mètres entre la rue des Eucalyptus (entrée TCMT) et le carrefour giratoire du chemin du Petit Tampon. Cette voie passera entre l'arrière du collège et la ravine Bras Cochon. Son emprise globale sera de 12 mètres, intégrant une voirie de 7 mètres, un trottoir d'a minima 1,5 mètre côté ravine, une bande enherbée et un mur de soutènement de part et d'autres de l'infrastructure. 6 places de stationnement longitudinales seront mises en place le long de la rue des Eucalyptus (en lieu et place des 11 stationnements en épis existants). Le projet prévoit également la reprise du franchissement hydraulique de la ravine Bras Cochon : le franchissement de la rue des Eucalyptus actuellement constitué d'un radier bétonné (qui sera détruit), se fera à travers un pont cadre.

La réalisation de cet ouvrage nécessite enfin un reprofilage de la ravine sur une longueur d'environ 165 mètres et une profondeur allant jusqu'à 4 m au droit du pont. Les techniques de protection du lit et des berges contre les affouillements :

- un mur de soutènement en maçonnerie de moellon en rive gauche,
- un perré maçonné d'inclinaison 1/1 muni d'un parafouille en rive droite,
- un tapis d'enrochements libres dans le lit.

4.2 Objectifs du projet

Le projet présente deux objectifs principaux :

- il s'insère dans le cadre de la mise en oeuvre générale de la voie de délestage du Tampon, visant à désengorger le centre-ville du Tampon aux heures de pointe, par la création d'une voie de délestage de la RN3, entre le secteur Bel Air et le rond-point du 10ème kilomètre (2,8 kilomètres). Ce projet consiste à moderniser une voie existante sur 2150 mètres et à créer de nouvelles portions sur 650 mètres. La nouvelle portion "Kerveguen" est d'ores et déjà autorisée suite au dépôt d'un dossier loi sur l'eau en 2015. Une demande d'examen au cas par cas avait été déposée en 2014 pour ce projet global et avait conclu à l'absence de nécessité d'une étude d'impact (arrêté n° 2014-4608).

- le reprofilage de la ravine et le remplacement du radier par le pont cadre permet :

- de supprimer le risque d'inondation actuellement observé en rive droite de la ravine au droit du projet : en crue centennale, les écoulements dans l'état projeté seront totalement contenus dans le lit mineur au droit du projet,
- de sécuriser la desserte des terrains situés entre la Rivière d'Abord et la Ravine Bras Cochon (notamment lotissement),
- d'éviter l'engravement et la formation d'embacles dans la ravine,

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prévoit la réalisation des travaux suivants :

- Débroussaillage
- Terrassements, purges éventuelles et apport de remblais, soutènement
- Démolition de maçonnerie, chaussée/radier
- Remplacement du radier par le pont cadre et reprofilage de la ravine sur 160 mètres (soutènement/ perré maçonné/ enrochements)
- Mise en oeuvre des réseaux EP (y compris bassin infiltration), AEP, téléphone/fibre optique/éclairage
- Mise en oeuvre des structures et revêtements de voirie
- Aménagement des accotements
- Mise en oeuvre de la signalisation routière (horizontale et verticale)

Le maintien de la circulation et de l'accès des riverains sera assuré durant toute la durée des travaux.

Des installations de chantier seront nécessaires, leur implantation n'est à l'heure actuelle pas fixée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nouveau tronçon routier s'insère dans le projet global de voie de délestage du Tampon visant à désengorger le centre-ville du Tampon aux heures de pointe : la mise en oeuvre du projet permettra probablement de soulager la RN3.

Le projet permettra une desserte sécurisée des terrains depuis la rue des Eucalyptus (notamment lotissement résidentiel) situés entre la Rivière d'Abord et la Ravine Bras Cochon, auxquels l'accès se fait actuellement par un radier, submergé en cas de crue.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Étude d'impact (selon résultats cas par cas) ;

Dossier d'autorisation ex Loi sur l'eau,

Dérogation à l'interdiction de défricher (à confirmer par l'ONF)

Demande d'occupation précaire du DPE (Domaine Privé de l'État)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire de voiries aménagées (y compris reprise du franchissement de la Ravine)	300 mètres linéaires
Emprise totale du projet	10 550 m ²
Linéaire de ravine artificialisé	160 mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Terrain Fleury
97430 Le Tampon

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 55° 52' 53 " 33E Lat. 2 1° 28' 45 " 48S

Point d'arrivée : Long. 55° 52' 85 " 71E Lat. 2 1° 28' 31 " 39S

Communes traversées :
Le Tampon

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Il s'agit du prolongement de la rue des Eucalyptus, s'inscrivant dans le projet global de voie de délestage du Tampon (entre Bel Air et le Rond Point du 10e kilomètre), ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas en 2014 (arrêté n° 2014-4608)

Le franchissement hydraulique de la Ravine Bras Cochon est existant, il s'agit d'un radier qui sera remplacé par un pont cadre dans le cadre du projet.

La Ravine Bras Cochon a par ailleurs d'ores et déjà fait l'objet d'un endiguement partiel sur ce secteur à la fin des années 1990, pour lequel une étude de sûreté a été réalisée.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée.

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Tampon est classée en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Région Réunion (Routes Nationales) a été approuvé le 21/08/2018.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR "inondation et mouvement de terrain" approuvé le 20/10/2017; Plan de Prévention des Risques Technologiques approuvé le 31/10/2016 ;
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé sur la masse d'eau souterraine FRLG 119 Formation volcanique de la Plaine des Cafres / Le Dimitile. Cette masse d'eau ne fait pas partie des masses d'eau classées en ZRE au titre de l'arrêté n° 2019-132.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit 16045 m3 de déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de matériaux : 2045 m3 de remblais d'apport Des matériaux complémentaires seront également nécessaire pour la structure et le revêtement de la voirie et trottoir (GNT, enrobés, béton), la réalisation du pont cadre et la canalisation du tronçon de ravine (maçonneries de moellons)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une expertise écologique préalable a été réalisée en 2018 (cf annexe 7). Le projet entraînera le débroussaillage d'environ 6600 m ² de boisements le long de la ravine Bras Cochon. Absence de sensibilité pour la flore patrimoniale. Présence d'un cortège d'oiseaux protégés et d'un cortège d'arthropodes remarquables. Corridor boisé et refuge pour la faune dans une matrice globalement très urbanisée : le site participe à ce qu'il reste de la trame verte urbaine.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'intercepte aucun espace protégé. Il est en revanche concerné par : -un aléa inondation fort au droit de la portion canalisée de la ravine et du franchissement de la ravine -un aléa mouvement de terrain élevé à très élevé au droit et abords de la ravine Bras Cochon : élevé au niveau de la future voirie, très élevé au droit de la portion canalisée de la ravine
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne la consommation d'environ 6150m ² classés en zone naturelle du PLU et viendra détruire 6600 m ² environ de zones boisées spontanées (mais colonisées par des espèces exogènes sans intérêt patrimonial au niveau de la flore).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par : -un aléa inondation fort au droit de la portion canalisée de la ravine et du franchissement de la ravine Bras Cochon -un aléa mouvement de terrain élevé à très élevé au droit et abords de la ravine Bras Cochon : élevé au niveau de la future voirie, très élevé au droit de la portion canalisée de la ravine
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet global de voie de délestage a pour objectif de désengorger le centre-ville du Tampon aux heures de pointe : la mise en oeuvre du projet permettra probablement de soulager la RN3 en favorisant le report d'une partie du trafic sur la nouvelle voie (y compris présente portion de terrain Fleury)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier : bruit des engins et des travaux mais limités à la durée du chantier. En phase d'exploitation : bruit de la circulation sur la nouvelle voirie. Habitations les plus proches situées à 40 mètres, le collège à 5 mètres Au classement sonore des infrastructures de transports terrestres, la RN3 est classée en catégorie 3, (largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de la voirie : 100 mètres). La nouvelle voirie s'insère à l'arrière d'un collège, établissement ponctuellement à l'origine de nuisances sonores

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : vibrations causés par les engins mais impact limité à la durée du chantier En phase d'exploitation : non
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	21 candélabres seront mis en oeuvre le long de la voirie suite à la réalisation du projet Des éclairages sont présents sur la zone d'études, notamment au niveau des terrains de sport.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : émissions de GES et poussières liés aux engins mais impact essentiellement limité à la phase de terrassements du chantier En phase d'exploitation : émissions de GES liées à la circulation routière
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création de la voirie engendrera une imperméabilisation des sols et une augmentation globale des débits de ruissellement de 0,69 m3/s. Un bassin de rétention de 126 m3 sera mis en place afin de compenser cette augmentation des débits (cf étude hydraulique en annexe 6). L'exutoire de surverse de ce bassin enterré sous une zone de stationnement sera localisé dans la Ravine Bras cochon.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, Inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : Production de déchets inertes (évacuation de déblais liés aux terrassements et à la mise à niveau du fond de forme, enrobé issu de la démolition limitée de chaussée), et de déchets non dangereux (essentiellement déchets verts liés aux débroussaillages) En exploitation : Non

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude n'est concernée par aucun périmètre de protection de monument historique. Bien que la ravine Bras Cochon ne présente pas un intérêt paysager majeur, elle représente cependant un espace vert au sein de la trame urbaine, qui sera partiellement défriché et artificialisé dans le cadre du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit au droit du corridor végétalisé situé à l'arrière du collège de Terrain Fleury et concerne également une portion de la ravine Bras Cochon. Ces terrains, partiellement classés en zone naturelle du PLU (6150m ²) seront donc anthropisés et partiellement imperméabilisés. Les écoulements de la ravine seront canalisés sur 165 mètres et permettront de supprimer les risques de débordements tels qu'observés en cas de crue en rive droite sur le secteur d'étude.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'insère dans le cadre de la mise en oeuvre générale de la voie de délestage du Tampon, visant à désengorger le centre-ville du Tampon aux heures de pointe, par la création d'une voie de délestage de la RN3, entre le secteur Bel Air et le rond-point du 10ème kilomètre (2,8 kilomètres). Ce projet global consiste à moderniser une voie existante sur 2150 mètres et à créer de nouvelles portions sur 650 mètres (Kerveguen et Terrain Fleury). La nouvelle portion "Kerveguen" est d'ores et déjà autorisée suite au dépôt d'un dossier loi sur l'eau en 2015.

Une demande d'examen au cas par cas avait été déposée en 2014 pour le projet global de voie de délestage et avait conclu à l'absence de nécessité d'une étude d'impact (arrêté n° 2014-4608).

Les effets globaux de ce projet global qui peuvent être anticipés à l'heure actuelle portent essentiellement sur : la consommation et l'imperméabilisation de terrains pour les secteurs Kerveguen et Terrain Fleury, la perte d'espaces végétalisés, les gênes occasionnées pour les riverains lors des travaux (émissions sonores, poussières, circulation d'engins...) puis lors de l'exploitation de la voirie (augmentation du trafic routier sur le secteur).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une étude hydraulique a été réalisée dans le cadre de ce projet afin d'assurer une gestion des eaux pluviales adaptée au site et d'évaluer les incidences de l'artificialisation d'une portion de la ravine. Cette étude est jointe en annexe 6.

Un suivi environnemental du chantier est prévu.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Critères qui peuvent justifier l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale :

- Absence d'espaces protégés sur site,
- Emprise limitée des travaux (inférieure à 1,1 hectares),
- Durée réduite des travaux (estimée à 10 mois par le maître d'oeuvre)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Étude hydraulique réalisée dans le cadre du projet - IN SITU INGENIERIE/ GETEC OI - juin 2019
Annexe 7 - Étude écologique préalable - ECO-MED OI - 2018

9. Engagement/ Signature

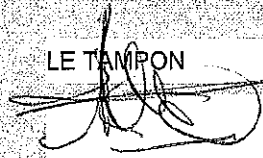
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à LE TAMPON

9/08/19

le

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le bouton ci-dessus

